

Formation doctorale complémentaire à l'EDSP

Les textes officiels relatifs au doctorat spécifient que le travail de recherche de la thèse doit être accompagné de formations complémentaires utiles au projet de recherche, à l'acquisition d'une culture scientifique ainsi qu'au projet professionnel. Ces formations complémentaires s'articulent autour de 6 blocs de compétences (Annexe 1).

Au sein de l'EDSP, 20 à 30 points de formations complémentaires doivent être validées en parallèle du travail de recherche.

Objectifs

Ces formations complémentaires ont pour objectifs de conforter la culture scientifique des doctorants, de préparer leur devenir professionnel dans le secteur public comme dans le secteur privé, et de favoriser leur ouverture internationale.

En plus de ces grands objectifs, d'autres objectifs, plus spécifiques, sont également fixés dans les textes nationaux. Ainsi, chaque doctorant doit avoir reçu une formation **à l'éthique de la recherche** et **à l'intégrité scientifique**, être soit sensibilisé ou formé aux **enjeux de la science ouverte** d'une part et à ceux du **développement durable et soutenable**, d'autre part. Il doit également avoir été formé à la lutte contre les **Violences Sexuelles et Sexistes**.

Parcours de formation pendant le doctorat

Ces formations complémentaires se déroulent sous forme de séminaires ou de cours qui peuvent être proposés par l'Ecole Doctorale, la Graduate School Santé Publique, les services de formation de nos universités d'accréditation ou des structures extérieures à l'université.

Chaque doctorant fixe les orientations de son parcours de formation avec son directeur de thèse au moment de son inscription en thèse en tenant compte des règles indiquées ci-après. Chaque année, au moment du bilan annuel de réinscription, le doctorant fait le point sur les formations suivies au cours de l'année et précise son programme de formation pour l'année suivante.

Objectifs, nombre et catégories de points de formation à acquérir

Pendant le doctorat, 20 à 30 points doivent être acquis dans la cadre des formations doctorales complémentaires. De façon générale, 1 point de formation équivaut à 6h de cours.

Ces formations complémentaires doivent répondre à l'un des 8 objectifs présentés ci-dessous et répartis en 3 catégories :

6 à 15 points de formations et activités complémentaires (Catégorie 1)

- Directement utiles pour la réalisation des travaux personnels de recherche,
- Formant à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique*,
- Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles *,
- Directement utiles pour la rédaction de la thèse ou pour la présentation orale des travaux de recherche,
- Formant à la science ouverte*.

6 à 15 points de formations et activités complémentaires (Catégorie 2)

- Confortant la culture scientifique des doctorants*,
- Formant les doctorants au développement durable et soutenable*,
- Favorisant l'ouverture internationale des doctorants*.

6 à 15 points de formations et activités complémentaires (Catégorie 3)

→ Préparer le devenir professionnel des doctorants dans le secteur public comme dans le secteur privé*.

Les points de formation doivent être répartis dans ces 3 catégories en respectant les minima. Des exemples sont donnés plus bas pour préciser le contenu des catégories (Annexe 2).

NB : (*) formations obligatoires selon la réglementation nationale.

Inscription aux formations et validation des points

L'inscription et la validation des points de formation se font par l'intermédiaire d'Adum en vous connectant sur votre espace personnel (tout se trouve dans la partie « Formations »).

Les formations donnent lieu à la validation de crédits de formation (principalement les formations proposées par l'EDSP et les formations hors catalogue) ou bien à des heures de formation (principalement les formations proposées par Paris-Saclay) que l'EDSP comptabilisera dans le décompte final nécessaire au moment de la soutenance.

Dans le lien "Catalogue", vous trouverez les formations proposées par l'EDSP, par d'autres ED, ou aussi par votre université de rattachement. Vous pouvez vous y inscrire.

Si vous souhaitez suivre une formation « extérieure » qui n'est pas dans le catalogue (dites « hors catalogue »), vous devez utiliser le lien "Ajouter une formation hors catalogue" pour la créer. Nous vous demandons :

- de bien remplir tous les champs (y compris ceux qui n'ont pas d'astérisque) ;
- de préciser à quel(s) des 8 objectifs (énumérés ci-dessus) la formation répond ;
- de préciser le/les bloc(s) de compétence(s) et sous compétence(s) (annexe 1) acquis par la formation.

Pour ces formations "hors catalogue", vous devez fournir une attestation de présence que vous devez demander à l'organisateur. S'il s'agit de formations se terminant par un examen ou donnant lieu à une attestation de réussite, la note d'examen ou l'attestation doit aussi être fournie.

Pour les co-encadrements d'étudiants ou de stagiaires de laboratoire, il faudra fournir une attestation signée du directeur du laboratoire.

La validation des points se fait à la fin de la formation avec les listes d'émargement pour les formations du catalogue (parfois après avoir rempli un questionnaire d'évaluation). Pour les formations hors catalogue, c'est l'ED qui valide au vu de l'attestation de présence.

Les activités hors recherche ouvrant le droit à la validation de points de formation doivent être effectuées au cours de la période de doctorat.

Les modalités de décompte des points de formations sont données dans l'Annexe 2.

Bloc 1 : Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective

C'est-à-dire :

- disposer d'une expertise scientifique tant générale que spécifique d'un domaine de recherche et d'un travail déterminé
- faire le point sur l'état et les limites des savoirs au sein d'un secteur d'activité déterminé, aux échelles locale, nationale ou internationale
- identifier et résoudre des problèmes complexes et nouveaux impliquant une pluralité de domaines, en mobilisant les connaissances et les savoir-faire les plus avancés
- identifier les possibilités de ruptures conceptuelles et concevoir des axes d'innovation pour un secteur professionnel
- conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective
- s'adapter en permanence aux nécessités de recherche et d'innovation au sein d'un secteur professionnel

Bloc 2 : Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective

C'est-à-dire :

- mettre en œuvre les méthodes et les outils de la recherche en lien avec l'innovation
- mettre en œuvre les principes, outils et démarches d'évaluation des coûts et de financement d'une démarche d'innovation ou de R&D
- garantir la validité des travaux ainsi que leur déontologie et leur confidentialité en mettant en œuvre les dispositifs de contrôle adaptés
- gérer les contraintes temporelles des activités d'études, d'innovation ou de R&D
- mettre en œuvre les facteurs d'engagement, de gestion des risques et d'autonomie nécessaire à la finalisation d'un projet R&D, d'études ou d'innovation

Bloc 3 : Valorisation et transfert des résultats d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective

C'est-à-dire :

- mettre en œuvre les problématiques de transfert à des fins d'exploitation et valorisation des résultats ou des produits dans des secteurs économiques ou sociaux
- respecter les règles de propriété intellectuelle ou industrielle liées à un secteur
- respecter les principes de déontologie et d'éthique en relation avec l'intégrité des travaux et les impacts potentiels
- mettre en œuvre l'ensemble des dispositifs de publication à l'échelle internationale permettant de valoriser les savoirs et connaissances nouvelles
- mobiliser les techniques de communication de données en « open data » pour valoriser des démarches et résultats

Bloc 4 : Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale

C'est-à-dire :

- acquérir, synthétiser et analyser les données et informations scientifiques et technologiques d'avant-garde à l'échelle internationale
- disposer d'une compréhension, d'un recul et d'un regard critique sur l'ensemble des informations de pointe disponibles
- dépasser les frontières des données et du savoir disponibles par croisement avec différents champs de la connaissance ou autres secteurs professionnels
- développer des réseaux de coopération scientifiques et professionnels à l'échelle internationale
- disposer de la curiosité, de l'adaptabilité et de l'ouverture nécessaire pour se former et entretenir une culture générale de haut niveau

Bloc 5 : Formation et diffusion de la culture scientifique et technique

C'est-à-dire :

- rendre compte et communiquer en plusieurs langues des travaux à caractère scientifique et technologique en direction de publics ou publications différents, à l'écrit comme à l'oral
- enseigner et former des publics diversifiés à des concepts, outils et méthodes avancés
- s'adapter à un public varié pour communiquer et promouvoir des concepts et démarches d'avant-garde

Bloc 6 : Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective

C'est-à-dire :

- animer et coordonner une équipe dans le cadre de tâches complexes ou interdisciplinaire
- repérer les compétences manquantes au sein d'une équipe et participer au recrutement ou à la sollicitation de prestataires
- construire les démarches nécessaires pour impulser l'esprit d'entrepreneuriat au sein d'une équipe
- identifier les ressources clés pour une équipe et préparer les évolutions en termes de formation et de développement personnel
- évaluer le travail des personnes et de l'équipe vis à vis des projets et objectifs

Annexe 2 : MODALITES DE DECOMPTE DES POINTS DE FORMATIONS (Liste non exhaustive)

Catégorie formation	de	Activités	Points de formation attribués
Catégorie 1 (6 à 15 points) → Directement utiles pour la réalisation des travaux personnels de recherche, → Formant à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique*, → Lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles*, → Directement utiles pour la rédaction de la thèse ou pour la présentation écrite ou orale des travaux de recherche,		Suivis de cours, Module de Master, Ecole d'été, Formations spécialisées	Entre 0.5 et 5 points maximum en fonction du nombre d'heures 5 points pour 2 semaines 2.5 points pour une semaine 0.5 points pour une journée (6h)
		MOOC (si attestation de suivi et de réussite)	Entre 0.5 et 5 points maximum en fonction du nombre d'heures 0.5 points pour 6h
		Formation en éthique et intégrité, proposée par les universités, ED, GS, la maison du doctorat	1 point pour 6 heures
		Formation en science ouverte proposée par les universités, ED, GS, la maison du doctorat, MOOC....	1 point pour 6 heures
		Mises à niveau demandées au moment de l'inscription en thèse.	Entre 1 et 3 points maximum en fonction du nombre d'heures
		Formation anglais ou français (pour les étrangers)	Entre 1 et 3 points maximum en fonction du nombre d'heures
		Informatique "pure" (programmation des logiciels statistiques, LaTeX, ...)	Entre 1 et 5 points maximum en fonction du nombre d'heures
		Formation à la rédaction de la thèse	1 point pour 6 heures
		Formation à la recherche biblio	1 point pour 6 heures
		Formations spécialisées, formations organisées par le Réseau Doctoral animé par l'EHESP	Entre 1 et 5 points maximum en fonction du nombre d'heures
Catégorie 2 (6 à 15 points) → Confortant la culture scientifique des doctorants*, → Formant les doctorants au développement durable et soutenable*, → Favorisant l'ouverture internationale des doctorants*.		Formation en développement durable et soutenable proposées par les universités, ED, GS, la maison du doctorat, MOOC....	1 point pour 6 heures
		Congrès et/ou Conférences nationaux ou internationaux	1 point par congrès/conférence quelle que soit sa longueur et un(e) seul(e) validé(e) par année académique
		Séminaires scientifiques de l'EDSP	1 point pour 6 heures
		Participation à des comités d'évaluation ou à des jurys (concours, thèses, masters)	0.5 par comité, dans la limite maximale de 3 points pour toute la durée de la thèse
		Membre d'un comité d'organisation d'une manifestation scientifique	1 point pour 5 heures et 1 seule manifestation par année académique
		Co-encadrement de stagiaires et doctorant(e)s	1 point par stagiaire ou doctorant(e) encadré(e), dans la limite maximale de 3 points pour toute la durée de la thèse

Catégorie 3 (6 à 15 points) → Préparer le devenir professionnel des doctorants dans le secteur public comme dans le secteur privé*.	Engagement associatif étudiant (associations étudiantes, DocSP), participation active à une société savante ou à une association de diffusion de la science	1 point par année, dans la limite maximale de 3 points pour toute la durée de la thèse
	Représentant des doctorants dans les conseils de laboratoire, d'école doctorale, de Graduate School, etc...	1 point par an
	Pour tous les doctorants qui enseignent (mission d'enseignement, vacations, etc...)	5 crédits pour 64 heures annuelles d'enseignement, 1 crédit pour 35 à 40 heures, dans la limite de 5 crédits pour toute la durée de la thèse, même si le nombre total d'heures dépasse 192.
	Participation à un programme de mentorat	1 point par année, dans la limite maximale de 3 points pour toute la durée de la thèse
	Pour tous les doctorants qui exercent une mission de médiation scientifique, d'expertise ou de valorisation	Pour la mission elle-même : 1 point pour 4 journées consacrées à cette mission, dans la limite maximale de 5 points pour toute la durée de la thèse
	Formations du service d'insertion professionnelle, rédaction de CV, conduite d'entretien, bilan de performance, connaissance du monde de l'entreprise/ de la recherche, valorisation de la recherche, consultance, prise de brevet	Entre 1 et 5 points maximum en fonction du nombre d'heures 1 point pour 6h